

# CE – Fiche de données de sécurité YETI GmbH

Conformément à la directive 1907/2006 CE, article 31

Date d'impression : 2 septembre 2019 Vers.1 / révisé le 28 juillet 2022 / Vers.2 remplacé le 28 juillet 2022

## Presse à pellets Vitrocéramique au disilicate de lithium

Pour les numéros d'articles, voir l'annexe

### Section 1 : Substance/préparation et raison sociale

1.1 Nom commercial : K2-Li-Press pellets 5x3g. (HT-hautement translucide, LT-faiblement translucide, MO-moyennement opaque)

1.2 Utilisation de la substance : Secteur dentaire

Type d'utilisation : Production de prothèses fixes à long terme

1.3 Nom du fournisseur / de l'entreprise : YETI Dentalprodukte GmbH

Rue : Industriestraße 3

Code postal : D-78234 Engen

Courriel : [sdb@yeti-dental.com](mailto:sdb@yeti-dental.com)

Informations sur la substance/préparation : Tél. 0 77 33 / 94 10 0 FAX 0 77 33 / 94 10 22

1.4 Informations d'urgence : Tél. 0 77 33 / 94 10 0

(lun. – jeu. 8h – 16h30, ven. 8h – 14h)

### Section 2 : Dangers potentiels

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Eye.Irrit.2 H319 provoque une sévère irritation des yeux

Libellé des mentions de danger : STOT SE3 H335 peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Les avertissements de danger peuvent libérer de la fumée/des vapeurs toxiques en cas d'incendie

Pictogrammes de danger (CLP)



Informations sur les signaux Attention

Conseils de prudence P261 Éviter de respirer les poussières, la fumée, les gaz, les brouillards, les vapeurs, les aérosols

Laver soigneusement le P264 après utilisation

Utilisez le P271 uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, des lunettes de protection

P312 Si vous ne vous sentez pas bien, appelez un centre antipoison ou un médecin

P304+P340 en cas d'inhalation : sortir à l'air frais et rester calme

P337+P313 En cas d'irritation des yeux, consulter/aider un médecin.

Si P305+P351+P338 entre en contact avec les yeux, rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes.laver. Retirez les lentilles de contact et continuez à rincer.

Gardez le P405 sous clé

P403+P233 Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé

P501 Élimination selon les normes locales, régionales, nationales, internationales Règlements

2.3 Autres avertissements de danger

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB selon REACH, Annexe XIII.

Le contact direct avec la poussière de ponçage peut provoquer une irritation des yeux et de la peau. Faites attention aux consignes de sécurité lors de l'utilisation des substances.

## Section 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

### 3.1 Caractérisation chimique

| Numéro                  | CAS du produit | N° CE     |
|-------------------------|----------------|-----------|
| Métasilicate de lithium | 10102-24-6     | 233-270-5 |

3.2 Informations complémentaires : Aucune autre information pertinente n'est disponible

## Section 4 : Mesures de premiers secours

**4.1 Description des premiers secours Informations générales** : Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. En cas d'accident ou de malaise, consultez un médecin.

**Après inhalation** : Amener la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, consultez un médecin visite

**Après contact avec la peau** : Laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée, consultez un médecin

**Après contact oculaire** : Retirer les lentilles de contact. Rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin

**Après ingestion** : Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne jamais rien donner à une personne inconsciente administrer. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin Protection des secouristes : Le personnel non formé doit être éloigné de la zone dangereuse et éloigné d'un pour se protéger contre la contamination.

**4.2 Symptômes et effets aigus et différés importants** Aucune information n'est disponible.

**4.3 Informations concernant des soins médicaux immédiats** ou un traitement spécial Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique

## Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1 Moyens d'extinction appropriés** : le produit lui-même ne brûle pas. Mesures de lutte contre l'incendie s'adapter à l'environnement. Moyens d'extinction inappropriés : Aucune donnée disponible

**5.2 Exigences particulières concernant la substance/le mélange** : En cas d'incendie, du dioxyde/monoxyde de carbone peut être produit. Dangers de la marche :

**5.3 Conseils aux pompiers** : En cas d'incendie, utiliser quel que soit l'environnement Porter un appareil respiratoire Informations complémentaires : Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les canaux et les plans d'eau. laisser. Résidus d'incendie et eau d'extinction Éliminer conformément aux réglementations locales.

Le matériau est non explosif et ininflammable dans l'atmosphère.

## Section 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Informations générales**: Voir mesures de protection et points 7 et 8. Équipements de protection individuelle voir section 8. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer la poussière, le brouillard et la fumée. Si la ventilation est insuffisante, porter une protection respiratoire. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Déplacer le personnel non formé aux situations d'urgence en lieu sûr

Services d'urgence : Aucune information disponible. Sans objet

6.2 Mesures de protection de l'environnement : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol ou le sol.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

RETENUE. Éviter la formation de poussière et ramasser mécaniquement le produit déversé. Recueillir dans des conteneurs adaptés et fermés et éliminer conformément aux réglementations officielles.

NETTOYAGE : Nettoyer avec des détergents. Évitez les solvants.

Informations complémentaires : Fournir de l'air frais

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sûre : Voir section 7, Équipement de protection individuelle : Voir section 8, Élimination :

Voir section 13

## Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation en toute sécurité. Remarque sur une manipulation sûre

-Porter un équipement de protection individuelle (voir section 8). Garder le récipient bien fermé. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Nettoyez immédiatement les déversements. Éviter la formation de poussière et les dépôts. Ne respirez pas la poussière. Porter une protection respiratoire si la ventilation est inadéquate. Si nécessaire, utilisez une aspiration sélective dans les zones critiques.

Remarque sur la protection contre les incendies et les explosions

- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes

Note sur les mesures générales d'hygiène sur le lieu de travail

-Les normes minimales pour les mesures de protection lors de la manipulation des matériaux de travail sont répertoriées dans le TRGS 500. Les vêtements contaminés doivent être lavés avant réutilisation. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas au travail. Lavez-vous soigneusement les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utilisez des produits de soins de la peau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, compte tenu d'éventuelles incompatibilités. Exigences relatives aux locaux de stockage et aux conteneurs

-Conserver uniquement dans le contenant d'origine. Sécher et protéger de l'humidité

Instructions de stockage

-Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage

-Évitez le gel. Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil. A manipuler avec précaution –

Évitez les chocs, les frottements et les impacts.

Classe de stockage selon TRGS 510

-13 (solides non combustibles qui ne peuvent être attribués à aucun des LGK susmentionnés)

7.3 Utilisations finales spécifiques

-Aucune donnée disponible

## Section 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller / limites du poste de travail (TRGS 900)

| N° CAS.    | Désignation                         | Limite maximale en | mg/m <sup>3</sup> |
|------------|-------------------------------------|--------------------|-------------------|
| 10102-24-6 | Limite générale de poussière        |                    | 1,25A             |
|            | Fraction commune des alvéoles       |                    |                   |
|            | Valeur limite générale de poussière | 10E                | 2 (II)            |
|            | Fraction inhalable                  |                    |                   |

## 8.2 Limitation et surveillance de l'exposition/contrôles techniques appropriés

Ventilation technique du lieu de travail

Équipement de protection individuelle Protection des yeux/du visage :

-Lunettes de sécurité bien ajustées avec protection latérale DIN EN 166

Protection des mains

-gants de protection chimique testés et conformes à la norme EN ISO 374 : caoutchouc nitrile/butyle.

Demandez au fabricant les délais de passage

Protection du corps

-Porter des vêtements de protection

Protection respiratoire

-N'utilisez généralement une protection respiratoire que lorsque vous traversez les frontières lorsque de la poussière est générée. Dispositif de filtre à particules DIN EN 143

Risques thermiques

-aucune information n'est disponible

Limiter et surveiller l'exposition environnementale

-voir section 7. Aucune autre action n'est requise

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                            |                            |
|--------------------------------------------|----------------------------|
| Formulaire:                                | solide (lingots/cylindres) |
| Couleur:                                   | blanc/beige                |
| Odeur :                                    | blanc/beige                |
| Changements d'état                         |                            |
| Point de fusion :                          | Aucune donnée disponible   |
| Point d'ébullition :                       | Aucune donnée disponible   |
| Point d'éclair :                           | non applicable             |
| Température d'inflammation :               | Aucune donnée disponible   |
| Limite d'explosivité inférieure :          | Aucune donnée disponible   |
| Limite d'explosivité supérieure :          | Aucune donnée disponible   |
| Pression de vapeur :                       | Aucune donnée disponible   |
| Densité :                                  | Aucune donnée disponible   |
| Solubilité dans l'eau :                    | insoluble                  |
| coefficient de répartition<br>n-octano/eau | Aucune donnée disponible   |
| Densité apparente :                        | Aucune donnée disponible   |
| Densité de vapeur relative                 | Aucune donnée disponible   |
| viscosité cinématique                      | non applicable             |

### 9.2 Autres informations/informations sur les classes de danger physique

|                              |                                                    |
|------------------------------|----------------------------------------------------|
| Propriétés comburantes       | Aucune donnée disponible                           |
| Teneur en matières solides   | Aucune donnée disponible                           |
| Taux d'évaporation           | Aucune donnée disponible                           |
| Informations complémentaires | Aucune information supplémentaire n'est disponible |

## Section 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité : Aucune en cas d'utilisation conforme

Réactions dangereuses connues

### 10.2 Stabilité chimique : Le produit est dans les conditions recommandées chimiquement stable

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune information disponible

### 10.4 Conditions à éviter : Matières incompatibles. Chaleur, flammes, étincelles

10.5 Matières incompatibles : Substances fortement oxydantes

10.6 Produits de décomposition dangereux : Oxydes métalliques

Autres informations : Aucune autre information disponible

## Section 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques Toxicocinétique, métabolisme, distribution : Aucune information disponible Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cancérogénicité : Métaasilicate de lithium CAS 10102-24-6 CIRC (non répertorié) NTP (non répertorié) Irritation et corrosion : Irritation oculaire grave de catégorie 2. Peut provoquer une irritation respiratoire de catégorie 3. Effets sensibilisants : En raison de la disponibilité Données dont les critères de classification ne sont pas remplis Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition unique Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles après exposition répétée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Expérience pratique : La poussière/brouillard peut provoquer une irritation mécanique au contact des yeux. En cas d'inhalation, la poussière et le brouillard peuvent irriter les voies respiratoires.

## Article 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité : Aucune information disponible

12.2 Persistance/dégradabilité : Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune information disponible

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune information disponible

12.5 Résultats du PBT/vPvB Les substances ne répondent pas aux critères (Métaasilicate de lithium) selon REACH, Annexe XIII

12.6 Propriétés nocives pour le système endocrinien Le produit ne contient aucune substance Les organismes non ciblés ont des propriétés endocriniennes. Aucun ingrédient ne répond aux critères

12.7 autres effets nocifs Aucune information disponible

Informations complémentaires classe de pollution des eaux 2

## Section 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets Recommandation pour l'élimination

Éliminer conformément aux réglementations officielles. Les numéros de code des déchets/désignations des déchets doivent être effectués conformément aux secteurs et processus spécifiques du CEE (AVV 200130). Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE (Directive Cadre Déchets).

Élimination des emballages non nettoyés et des produits de nettoyage recommandés

Éliminer conformément aux réglementations officielles. Non contaminé et complètement vide

Les emballages peuvent être recyclés.

## Article 14. Transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU Marchandise non dangereuse au sens des réglementations de transport

Navigation intérieure (ADN) Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation des transports

Transport maritime (IMDG) Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation des transports

Transport aérien (OACI) Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation des transports

- |      |                                              |                                                   |
|------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| 14.5 | Umweltgefahren                               | keine bekannt                                     |
| 14.6 | Vorsichtsmaßnahmen für<br>Den Verwender:     | Kein Gefahrgut im Sinne der Transportvorschriften |
| 14.7 | Massengutbeförderung<br>gem. MARPOL-IBC Code | Kein Gefahrgut im Sinne der Transportvorschriften |

## Article 15. Législation

15.1. Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange. Règlements de l'UE  
Les informations sur la directive SEVESO III 2012/18/UE ne sont pas soumises à la directive SEVESO III  
Informations complémentaires : Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 REACH  
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]  
Directive (UE) 2018/851 du Parlement européen et du  
Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives.  
Réglementations nationales 2-clairement dangereuses pour l'eau  
Classification de l'état des mélanges selon l'annexe 1, n° 5 AwSV  
Informations complémentaires DE : Ordonnance sur les substances dangereuses pour la manipulation de substances polluantes pour l'eau (AwSV). Renseignements DGUV 213-850 / 213-730

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## Article 16. Autres informations

Abréviations : n.a.= non applicable, n.a.= non déterminé, n.a.= non applicable

Abréviations et acronymes :

Service des résumés chimiques du CAS

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques "SGH" "Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations Unies

Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges

Association du transport aérien international IATA

IATA-DGR Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses

OACI Organisation de l'aviation civile internationale

OACI-TI Organisation de l'aviation civile internationale – Instructions techniques

Code IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses

Concentration létale LC50, 50 pour cent

DL50 doses mortelles, 50 pour cent

Concentration efficace moyenne EC50

DNEL Niveau dérivé sans effet (niveau d'exposition dérivé sans effets indésirables)

Concentration estimée sans effet de la PNEC (concentration estimée sans effet)

PBT Persistant, bioaccumulatif, toxique

vPvB très persistant et hautement bioaccumulable

RID Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

# EG – Sicherheitsdatenblatt

YETI GmbH

Gem. Richtlinie 1907/2006

EG, Artikel 31

Druckdatum: 02.09.2019 Vers.1 / überarbeitet am 28.07.2022 / Vers.2 ersetzt am 28.07.2022

Libellé des mentions H et EUH (numéro et texte intégral)

**H319** provoque une sévère irritation des yeux

**H335** peut irriter les voies respiratoires

**H412** nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à notre état actuel des connaissances et sont conformes à la législation nationale et communautaire en vigueur. Cependant, toutes les déclarations, recommandations ou suggestions contiennent expressément ou implicitement une garantie ou une garantie de notre part. Par conséquent, nous ne garantissons pas l'exactitude ou l'exhaustivité de ce document et déclinons toute responsabilité liée à l'utilisation de ces informations ou des produits qui y sont répertoriés. Les conditions de travail déclarées par l'utilisateur échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne peut être utilisé à aucune fin autre que celle spécifiée dans la section 1 sans autorisation écrite. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les réglementations légales nécessaires et agit à ses propres risques. Les informations sont sujettes à changement sans préavis.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit, mais ne représentent pas une garantie des propriétés du produit et ne constituent pas une relation juridique contractuelle.

## Artikel / article / Article / Artículo

|          |          |          |          |          |          |          |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 387-8001 | 387-8002 | 387-8003 | 387-8011 | 387-8012 | 387-8021 | 387-8031 |
| 387-8032 | 387-8033 | 387-8034 | 387-8101 | 387-8102 | 387-8103 | 387-8111 |
| 387-8112 | 387-8121 | 387-8131 | 387-8132 | 387-8133 | 387-8134 | 387-8201 |